

# La sécurité pour les élèves en situation de handicap

Cette section sur la sécurité pour les élèves en situation de handicap a pour but d'établir un environnement sécuritaire sur le plan physique et sécurisant sur le plan émotionnel pour les élèves en situation de handicap relativement aux activités du **programme-cadre** et aux activités **intra-muros**. Elle vise à :

- proposer des recommandations de sécurité pour les élèves en situation de handicap ;
- soutenir les membres du personnel enseignant en les amenant à établir et à maintenir un environnement d'apprentissage sécuritaire dans les cours d'éducation physique et les activités intra-muros pour les élèves en situation de handicap ;
- accroître la confiance des membres du personnel enseignant dans la proposition d'activités physiques adaptées à chaque élève.

Pour atteindre ces objectifs, les membres du personnel enseignant ont recours aux outils suivants :

- **Éléments de sécurité à prendre en considération pour les personnes en situation de handicap** : Cet outil propose des mesures de sécurité spécifiques aux sept catégories de déficiences identifiées et décrites dans la ressource « Le mouvement pour les personnes ayant une déficience : soutien pour l'éducation physique inclusive » d'Ophea. Cet outil doit être utilisé en complément des **normes de sécurité pour l'élémentaire** et des **normes de sécurité pour le secondaire** relativement aux activités du programme-cadre et aux activités intra-muros.
- **Mises en situation pour les Éléments de sécurité à prendre en considération pour les personnes en situation de handicap** : ces mises en situations illustrent les éléments de sécurité qui peuvent être appliquées pendant les cours.
- **Modèle d'une liste de vérification pour la planification des programmes pour les personnes en situation de handicap** : cette liste aide le personnel enseignant à intégrer les éléments de sécurité à sa planification.

La promotion d'une culture de sécurité permet de créer un environnement où chaque élève peut participer aux activités physiques en toute sécurité. Les membres du personnel enseignant doivent porter une attention constante aux dangers potentiels, ainsi qu'à la mise en place de pratiques qui permettent de minimiser ou de prévenir les blessures.

L'établissement et le maintien d'un environnement sécuritaire sur le plan physique et sécurisant sur le plan émotionnel pour les élèves en situation de handicap dans les cours d'éducation physique et les activités intra-muros exigent un engagement continu à connaître et à mettre en priorité les besoins individuels des élèves.

**Remarque** : Si les élèves ont un plan d'enseignement individualisé (PEI), les membres du personnel enseignant doivent le consulter pour comprendre les forces, les capacités et les besoins particuliers, y compris les exigences concernant les équipements de sécurité, les dispositifs d'aide, les adaptations ou modifications de programme, ou le soutien d'une aide-enseignante ou d'un aide-enseignant.

Pour plus d'informations sur la conception de programmes d'éducation physique pour les élèves en situation de handicap, ainsi que sur les approches pour favoriser leur participation à des expériences enrichissantes qui leur permettent de développer leurs habiletés physiques, consultez la ressource d'Ophea « **Le mouvement pour les personnes ayant une déficience : soutien pour l'éducation physique inclusive** ».